

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

7ème RALLYE NATIONAL DES VINS DE VOUVRAY 2-3-4 AOUT 2019



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

7^{ème} Rallye National des Vins de Vouvray 2-3-4 août 2019

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation FFSA
Ouverture des engagements :	Dès obtention du permis d'organisation FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 22 juillet 2019 à minuit
Distribution du Road-Book :	27 et 28 juillet 2019 de 8 h 00 à 20 h 00 Vendredi 2 août 2019 de 8h00 à 20 h 00 <u>Boulangerie Martin Face à la Mairie de Vernou</u>
Dates et heures des reconnaissances :	27 et 28 juillet 2019 de 8 h 00 à 20 h 00 Vendredi 2 août 2019 de 8h00 à 20 h 00 Limitées à 3 passages
Vérifications administratives : <u>Sur dérogation uniquement-→</u>	Vendredi 2 août de 16 h 00 à 21 h 00 Samedi 3 août de 7 h 15 à 8 h 15 Salle des Fêtes - Vernou.
Vérifications techniques : <u>Sur dérogation uniquement-→</u>	Vendredi 2 août de 16 h 15 à 21 h 15 Place de l'Église - Vernou Samedi 3 août de 7 h 30 à 8 h 30 Place de l'Église - Vernou
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 2 août 2019 à 16 h 00 Stade de Foot – Vernou
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 2 août 2019 à 18 h 00 Salle des Fêtes - Vernou.
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 3 août 2019 à 9 h 30 Salle des Fêtes - Vernou.
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 3 août 2019 à 9 h 30 Salle des Fêtes - Vernou.
Briefing des pilotes :	Par écrit aux vérifications administratives
Départ de la 1 ^{ère} section :	Samedi 3 août 2019 à 10 h 20, Stade de Vernou
Arrivée de la 1 ^{ère} section :	Samedi 3 août 2019 à 12 h 34, Stade de Vernou
Publication des résultats partiels après ES 1 et ordre et heure de départ 2 ^{ème} section:	Samedi 3 août 2019 à 14 h 40, Stade de Vernou
Départ 2 ^{ème} section :	Samedi 3 août 2019 à 14 h 40, Stade de Vernou
Arrivée du Rallye 1 ^{ère} Voiture :	Samedi 3 août 2019 à 23 h 01 Au Parc Fermé stade de Vernou
Vérification finale :	Samedi 3 août 2019 Garage Lavalette 15 Rue Anatole France Taux horaire de la main d'œuvre :60€ TTC.
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 4 août 2019, 30 min maxi après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, au tableau d'affichage officiel.
Remise des prix :	Elle se déroulera le dimanche 4 août 2019, Salle des Fêtes de Vernou, 30mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire organise les 2-3-4 août 2019, le 7^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS DE VOUVRAY en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire sous le numéro **022/2019** du **04/06/2019**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **453** du **13/06/2019**.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Président : Anthony Dubray

Membre de l'écurie Val de Brenne Compétition

Secrétariat du Rallye :

Anthony DUBRAY 23 rue Anatole France

37210 Vernou sur Brenne

☎ : 06 40 93 71 61

✉ : valdebrennecompetition@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle des Fêtes du 2 août 2019 à 10 h 00 au 4 août 2019 à 2 h 00.

N° de téléphone M. DESMOULINS Roger : 06 08 33 86 27.

Organisateur technique

Anthony Dubray 23 rue Anatole France 37210 Vernou sur Brenne

☎ : 06 40 93 71 61

1.1P.OFFICIELS

Président du Collège	M Patrick BOULBEN	Licence 6562	15-07
Commissaires Sportifs	M. Patrick CERISIER	Licence 189022	12-01
	Mme Claudette MARANDEAU	Licence 6807	15-07
Directeur de Course PC	M. Roger DESMOULINS	Licence 4799	11-01
Directeur de Course Adjoint PC	M. Michel POTHEAU	Licence 115790	04-19
Directeur de Course Adjoint PC	M. Jean-Christophe PERRIER	Licence 4884	14-11
Directeur de Course ES1-2-4-6-8	M. Jacques COURTIN	Licence 6233	15-04
Directeur de Course Adjoint ES	M. Gérard ÉDOUARD	Licence 2211	15-07
Directeur de Course ES 3-5-7-9	M. Jean-Luc PAGE	Licence 4727	15-07
Directeur de Course Adjoint ES	Mme Marie-Joëlle POTHEAU	Licence 115791	04-19
Chronométrateur :	M. Cyril VALLEE	Licence 123878	12-01
	M. Philippe NAUROY	Licence 163037	12-01
	M. Loïc GAGNEUX	Licence 15785	15-07
	Mme Colette DESMOULINS	Licence 48038	11-01
Commissaire Technique Responsable	M. Daniel LEFORT	Licence 6085	15-01
Commissaires Techniques :	M. Luc GOURDON	Licence 163936	12-02
	M. Pierre-Arnaud TEXIER	Licence 53166	15-04
	M. Romain TIPHAINE	Licence 155300	12-01
Chargés des relations concurrents	M. Christian BOUCHARD	Licence 6560	15-07
	M. Remy DUMOND	Licence 3808	15-07
Véhicule Tricolore :	M. Alain AUBERT	Licence 4287	15-07
Véhicule Damier :	M. Jean-Marc SEGOUIN	Licence 3352	15-07
Médecins	Docteur Paul LECOINTE		
	Docteur François BELIN		
Véhicule 000	M. Mikaël RAGUENEAU	Licence 44935	12-01
Véhicule 00	M. Thibaut DENIS	Licence 243571	12-09
Informatique	M. Mathieu BONNAUD	Licence 41131	11-01

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Vins de Vouvray compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes FFSA 2019 Coef.3
- Championnat des rallyes de l'Automobile Club de l'Ouest
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire coef 2
- Championnat de l'ASA ACO Perche Val de Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications Administratives : Vendredi 2 août 2019 de 16h00 à 21h00
Salle des Fêtes - Vernou
Sur dérogation uniquement-> Samedi 3 août de 7 h 15 à 8 h 15

Vérifications Techniques : Vendredi 2 août 2019 de 16h15 à 21h15
Sur la Place de l'Eglise à Vernou sur Brenne
Sur dérogation uniquement-> Samedi 3 août de 7 h 30 à 8 h 30
Sur la Place de l'Eglise à Vernou sur Brenne

Vérifications Finales :
Garage Lavalette 15 Rue Anatole France 37210 Vernou sur Brenne
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

- 3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye National des Vins de Vouvray devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :
Lundi 22 juillet 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies du permis de conduire (recto/verso) et des licences de l'équipage ainsi que du **chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

**ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION (chez Mikaël Ragueneau)
35 Route de Vaugondy – 37210 Vernou sur Brenne
Mail : valdebrennecompedition@orange.fr - Tel :06.86.08.03.86**

Merci d'envoyer votre engagement par mail avant de l'envoyer par courrier.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 95 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :
▪ Avec la publicité facultative des organisateurs : 430 €
▪ Sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €

Remise de 50 € par équipage venant de + de 200 kms

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 ORDRE DE DÉPART

3.3.1 : Le départ sera donné dans l'ordre des numéros, le plus petit partant en tête lors de la 1^{ère} section et dans l'ordre du scratch de la 1^{ère} section, **hors pénalités**, pour les sections 2-3-4-5.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P.VOITURE ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P.PNEUMATIQUE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P.ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera obligatoire les 2 et 3 août 2019 sur le parc d'assistance derrière le Super U à Vernou sur Brenne.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P. Identification des voitures conforme à la réglementation rallye

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) L'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 en configuration course.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA 2019.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.2P. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.DESCRPTION

Le Rallye des Vins de Vouvray représente un parcours de 152.050 km.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 95.150 km

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 Prologue : 9.950 km à faire 1 fois
- ES 2-4-6-8 « Vallée de Vaugondy » : 14.500 km à faire 4 fois
- ES 3-5-7-9 « Vouvrillon » : 6.800 km à faire 4 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P.RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois**.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : (Limitées à 3 passages)

- Samedi 27 juillet 2019 de 8 h 00 à 20 h 00
- Dimanche 28 juillet 2019 de 8 h 00 à 20 h 00
- Vendredi 2 août 2019 de 8 h 00 à 20 h 00

6.3P.CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P.CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P.DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison blanche, orange ou chasuble orange.
- Chef de poste : Combinaison blanche, orange ou chasuble orange.

7.3P.CONTROLE DE PASSAGE (CP)- CONTRÔLE HORAIRE (CH)- MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE				
			1	+ de 4	+ de 7	+ de 10	+ de 15
1 ^{er}	430 €	200 €	220 €	300 €	430 €	430 €	430 €
2 ^{ème}	300 €	150 €	100 €	150 €	220 €	250 €	300 €
3 ^{ème}	230 €			100 €	150 €	200 €	250 €
4 ^{ème}	150 €				100 €	150 €	200 €
5 ^{ème}	100 €					100 €	150 €
Classement féminin : 250 €							

L'écurie Val de Brenne Compétition et le TDC37 organise un trophée super 1600, voir le règlement du trophée sur le site internet de l'écurie.

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- A7S et A7K - A6 et A6K - A5 et A5K - R1 A et B - R2 B - C et J - R3 C, T et D.

La remise des prix se déroulera le :
Dimanche 4 août 2019 - 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Salle des Fêtes de Vernou sur Brenne

Les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.

REMARQUES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.